

Déclaration de revenus et de prestations

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC **8**

Identification

Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.

Prénom _____

Nom légal _____

Adresse postale : app. – n° et rue _____

CP _____ RR _____

Ville _____ Prov./terr. _____ Code postal _____

Adresse courriel

En fournissant une adresse courriel, vous vous **inscrivez** pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous **acceptez les conditions d'utilisation** énoncées à l'étape 1 du guide.

Inscrivez une adresse courriel : _____

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le **31 décembre 2018** : _____

Indiquez la province ou le territoire où vous résidez **actuellement**, s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus : _____

Si vous étiez travailleur indépendant en 2018, indiquez la province ou le territoire où votre entreprise possédait un établissement stable : _____

Si vous êtes **devenu résident du Canada** ou **avez cessé** de l'être aux fins de l'impôt en **2018**, indiquez votre date :

d'entrée Mois Jour ou de départ Mois Jour

_____ ou _____

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) : _____

Année Mois Jour

Inscrivez votre date de naissance : _____

Votre langue de correspondance : English Français

Your language of correspondence:

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?

Si cette **déclaration** est pour une **personne décédée**, inscrivez la date du décès : _____

Année Mois Jour

État civil

Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2018 :

- 1 Marié(e) 2 Conjoint(e) de fait 3 Veuf (veuve)
- 4 Divorcé(e) 5 Séparé(e) 6 Célibataire

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS : _____

Inscrivez son prénom : _____

Inscrivez son revenu net de 2018 pour demander certains crédits : _____

Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 117 de sa déclaration : _____

Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 213 de sa déclaration : _____

Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2018 : 1

N'inscrivez rien ici



Élections Canada (Pour en savoir plus, consultez la section « Élections Canada » à l'étape 1 dans le guide.)

- A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? Oui 1 Non 2
Si oui, répondez à la question B. Si non, passez la question B.
- B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs? Oui 1 Non 2

Votre autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, comprenant notamment l'échange d'information avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, les députés, les partis politiques enregistrés et, en période électorale, les candidats.

N'inscrivez rien ici	172					171				
----------------------	-----	--	--	--	--	-----	--	--	--	--

Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)

Répondez à la question suivante :

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2018, dépassait 100 000 \$CAN? **266** Oui 1 Non 2

Si **oui**, obtenez et remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas rempli et produit avant la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)		101		
Commissions incluses à la ligne 101 (case 42 de tous les feuillets T4)		102		
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (Consultez le guide à la ligne 101.)		103		
Autres revenus d'emploi		104	+	
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))		113	+	
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))		114	+	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))		152		
Autres pensions et pensions de retraite (Consultez le guide à la ligne 115 et remplissez la grille de calcul pour l'annexe 1 pour la ligne 314.)		115	+	
Choix du montant de pension fractionné (Obtenez et remplissez le formulaire T1032.)		116	+	
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (Consultez le feuillet RC62.)		117	+	
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	185			
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)		119	+	
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)		120	+	
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 120	180			
Intérêts et autres revenus de placements (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)		121	+	
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement		122	+	
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)		125	+	
Revenus de location	Bruts 160		Nets 126	+
Gains en capital imposables (Remplissez l'annexe 3.)		127	+	
Pension alimentaire reçue	Total 156		Montant imposable 128	+
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)		129	+	
Autres revenus	Précisez :	130	+	
Revenus d'un travail indépendant				
Revenus d'entreprise	Bruts 162		Nets 135	+
Revenus de profession libérale	Bruts 164		Nets 137	+
Revenus de commissions	Bruts 166		Nets 139	+
Revenus d'agriculture	Bruts 168		Nets 141	+
Revenus de pêche	Bruts 170		Nets 143	+
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)		144		
Prestations d'assistance sociale		145	+	
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))		146	+	
Additionnez les lignes 144, 145 et 146. (Consultez la ligne 250 de cette déclaration.)		=		147
Additionnez les lignes 101, 104 à 143 et 147.		Voici votre revenu total		150

Joignez seulement les documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

Étape 3 – Revenu net

Inscrivez votre revenu total de la ligne 150.	150		
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	206		
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	207		
Déduction pour REER et régime de pension agréé collectif (RPAC) (Consultez l'annexe 7 et joignez les reçus.)	208	+	
Cotisations de l' employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)	205		
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (Obtenez et remplissez le formulaire T1032.)	210	+	
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	212	+	
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	213	+	
Frais de garde d'enfants (Obtenez et remplissez le formulaire T778.)	214	+	
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (Obtenez et remplissez le formulaire T929.)	215	+	
Perte au titre d'un placement d'entreprise	Brute 228	Déduction admissible 217	+
Frais de déménagement (Obtenez et remplissez le formulaire T1-M.)		219	+
Pension alimentaire payée	Total 230	Déduction admissible 220	+
Frais financiers et frais d'intérêt (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)		221	+
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)		222	+
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant (Remplissez l'annexe 10.)		223	+
Frais d'exploration et d'aménagement (Obtenez et remplissez le formulaire T1229.)		224	+
Autres dépenses d'emploi		229	+
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (Obtenez et remplissez le formulaire T1223.)		231	+
Autres déductions Précisez :		232	+
Additionnez les lignes 207 à 224, 229, 231 et 232.		233	=
Ligne 150 moins ligne 233 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre revenu net avant rajustements	234 =
Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la ligne 119 et que le montant à la ligne 234 est plus élevé que 64 625 \$, consultez le tableau de remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 113 ou 146 et que le montant à la ligne 234 est plus élevé que 75 910 \$, remplissez la grille de calcul pour la déclaration pour la ligne 235. Sinon, inscrivez « 0 ».)		235	-
Ligne 234 moins ligne 235 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre revenu net	236 =

Étape 4 – Revenu imposable

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	244		
Déductions pour options d'achat de titres	249	+	
Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 147, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 146. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 250.)	250	+	
Pertes comme commanditaire d'autres années	251	+	
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	252	+	
Pertes en capital nettes d'autres années	253	+	
Déduction pour gains en capital (Obtenez et remplissez le formulaire T657.)	254	+	
Déductions pour les habitants de régions éloignées (Obtenez et remplissez le formulaire T2222.)	255	+	
Déductions supplémentaires Précisez :	256	+	
Additionnez les lignes 244 à 256.	257	=	
Ligne 236 moins ligne 257 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre revenu imposable	260 =

Étape 5 – Impôt fédéral Remplissez l'annexe 1 pour calculer votre impôt fédéral.

Étape 6 – Impôt provincial ou territorial Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Protégé B une fois rempli

Impôt fédéral net : montant de la ligne 64 de l'annexe 1 (Joignez l'annexe 1 même si le résultat est « 0 ».)	420		
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (Remplissez l'annexe 13.)	430 +		
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 235)	422 +		
Impôt provincial ou territorial (autre que l'impôt provincial du Québec)	428 +		
Additionnez les lignes 420, 430, 422 et 428.		Voici votre total à payer	435 =

Impôt total retenu (Consultez le guide à la ligne 437.)	437			
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	438 -			
Ligne 437 moins ligne 438	=		▶ 439	
Abattement du Québec remboursable (16,5 % du montant de la ligne 53 de l'annexe 1)	440 +			
Paiement en trop d'assurance-emploi (Consultez le guide à la ligne 312.)	450			• A
Montant de la ligne 376 de l'annexe 1	-			B
Paiement net en trop d'assurance-emploi. Ligne A moins ligne B (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		▶ 451 +	
Supplément remboursable pour frais médicaux (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)	452 +			
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) (Remplissez l'annexe 6.)	453 +			
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (Obtenez et remplissez le formulaire T2038(IND).)	454 +			
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	456 +			
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (Obtenez et remplissez le formulaire GST370.)	457 +			
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible				
Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$) 468		× 15 % =	469 +	
Impôt payé par acomptes provisionnels			476 +	
Additionnez les lignes 439, 440, 451 à 457, 469 et 476.		Voici votre total des crédits	482 =	
Ligne 435 moins ligne 482		Voici votre remboursement ou solde dû		=

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Remboursement 484 _____ • **Solde dû 485** _____ •

Pour en savoir plus sur les différentes façons de faire votre paiement, lisez le guide à la ligne 485 ou allez à canada.ca/paiements. Faites votre paiement au plus tard le 30 avril 2019.

Dépôt direct – S'inscrire ou mettre à jour

En fournissant mes renseignements bancaires, j'autorise le receveur général à déposer **tout montant payable** par l'ARC dans le compte bancaire mentionné ci-dessous. Cette autorisation est valable jusqu'à avis contraire de ma part et elle remplace toute autorisation de dépôt direct précédente.

Numéro de la succursale **460** _____ (5 chiffres) Numéro de l'institution **461** _____ (3 chiffres) Numéro du compte **462** _____ (maximum de 12 chiffres)

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici _____
Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone : _____

Date _____

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

490 Des frais ont-ils été facturés? Oui 1 Non 2

489 Numéro de la TED (s'il y a lieu) : _____

Nom du professionnel de l'impôt : _____

Téléphone : _____

Les renseignements personnels (y compris le NAS comme identificateur personnel) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes. Cela comprend l'administration des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers par l'institution. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici 487 488 _____ • 486 _____ •